

Au sommaire

- 6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Copropriété. Immatriculation obligatoire de toutes les copropriétés à usage d'habitation avant le 31 décembre 2018
Propriété. Précisions sur le mécanisme d'usucapion renforcée en Corse et en outre-mer
- 9 FISCAL**
Impôts et taxes. Adaptation de la procédure de la datation en paiement à l'IFI
- 11 RURAL**
Forêt. Vente de bois taillis : application des droits de priorité et exception
- 12 PROFESSION**
Notaires. Modification de la formation professionnelle et des conditions d'accès aux fonctions de notaire
Notaires. Proposition de carte 2018-2020 pour la liberté d'installation des notaires

À LA Une

Loi relative à la protection du secret des affaires

La directive (UE) 2016/943 du 8 juin 2016 vise à protéger le savoir-faire et les informations commerciales non divulgués contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites.

La transposition de cette directive imposait des modifications de niveau législatif.

Tel est l'objet de la loi du 30 juillet 2018, qui définit le secret des affaires et assortit sa violation de lourdes sanctions.

Quoique controversée, la loi a été validée par le Conseil constitutionnel. > **LIRE P. 1**